

3 Règlement


3.1. Pièce écrite

3.2. Plan de zonage - 1/2500ème



Mars 2021

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort



### Légende

- Limite communale
- - - Limite de zone
- 136 N° de parcelle
- Zones urbaines**
  - UA Zone mixte de coeur de village
  - UB Zone à vocation principale d'habitat
  - UC Zone à vocation principale d'habitat du secteur des Forges
  - UL Zone à vocation de loisirs
- Zone à urbaniser**
  - 1AU Secteur urbanisable
- Zone agricole**
  - A Espace agricole
- Zones naturelles et forestières**
  - N Espace naturel et forestier
  - Ne Secteur à forte valeur écologique
  - Nar Arboretum
- Prescriptions**
  - [Red hatched] Zones inondables classées "ROUGE" du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du bassin de l'Allaine
  - [Blue hatched] Zones inondables classées "BLEUE" du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du bassin de l'Allaine
  - [Orange hatched] Secteur avec limitations de la constructibilité pour des raisons de nuisances et de risque au titre de l'article R151-34 1° du Code de l'urbanisme
  - [Green dotted] Elément du paysage à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
  - [Green circles] Corridor écologique à préserver au titre de l'article R151-43 4° du Code de l'urbanisme
  - [Orange outline] Secteurs "d'Orientations d'Aménagement et de Programmation" (OAP)
  - [Purple outline] Limitation particulière d'implantation des constructions au titre de l'article L151-12 du Code de l'urbanisme
  - [Red square] Eléments du patrimoine à protéger au titre de l'article R151-41 3° du Code de l'urbanisme

